

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

OBJET :

Vote des taux d'imposition 2012

Rapporteur : Mme MERCIER

Délibération n°17

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

Considérant :

- les modalités d'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, énoncées dans la Loi de Finances pour 2012 ;
- les orientations budgétaires pour cette année débattues lors de la réunion du Conseil Municipal, le 8 février dernier ;
- le besoin de financement de la section de fonctionnement qui en découle ;

il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver une augmentation de 1,2 % des taux des impositions directes locales.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir, pour 2012, les taux d'imposition suivants :

	Taux 2011	Taux 2012
- Taxe d'habitation	7,26 %	7,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,26 %	7,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8,36 %	8,46 %

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, 4 Contre (M. CAUSERO, MME POYDENOT, MME DION et M. SAUSEY) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 mars 2012.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN